

Compte rendu du conseil municipal

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

Nombre de membres		Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	16/02/2015	02/03/2015
7	7		

L'an deux mille quinze, le 25 Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CARRE, Maire.

Présents : Véronique BOUDIN (Adjointe), Martine CROCHOT (Adjointe), Raphaèle DELALANDE, Bernard FOYNAT, Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT.

Secrétaire de séance : Mr Alain TREMBLAY désigné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délibération concernant la capitale de région.
- Délibération pour le paiement VIRGO-IN (imprimante scanner), investissement 2015.
- Délibération concernant l'entreprise retenue pour le dossier « Sécurisation rue du Serein » et demandes de subventions.
- Délibération pour le choix de l'entreprise sur le dossier de l'éclairage public et Demandes de subventions.
- Délibération pour l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie.
- Point sur le dossier « Mairie accès PMR »
- Remplacement du cantonnier.
- Dossier : Travaux buanderie presbytère.
- Dossier : Travaux chemin des oiseaux.
- Compte rendu des réunions des différentes commissions : SIVOS.
Maison de retraite.
- Organisation des élections du 22 mars et 29 mars 2015.
- Questions diverses.
- Date du prochain conseil.

DELIBERATION 2015-007 : CHOIX DE LA CAPITALE REGIONALE

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions, le maire a reçu un courrier de Monsieur Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, l'invitant à faire délibérer le conseil municipal afin de faire entendre la voix de la commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle capitale régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil municipal,

Vu l'article 2 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Considérant qu'au premier janvier 2016 l'Yonne fera partie d'une nouvelle région Bourgogne Franche-Comté réunissant l'actuelle région Bourgogne et l'actuelle région Franche-Comté ;

Considérant qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016 elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'État après avis du conseil régional;

Considérant qu'il est nécessaire que le département de l'Yonne s'organise pour pouvoir peser au sein de la nouvelle région de Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que l'Yonne, avec 342 463 habitants, représente 12% de la population de la nouvelle région qui en compte 2 816 814 ;

Considérant qu'il est impératif que la nouvelle capitale régionale soit Dijon;

Conseil Municipal Séance du 25 Février 2015

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne Franche-Comté.
Décide d'adresser la présente délibération au préfet de la région Bourgogne, au préfet de l'Yonne et au président du Conseil régional de Bourgogne.

DELIBERATION 2015-008 : PAIEMENT DE LA FACTURE VIRGO IN.

Le Maire expose que pour mettre la dématérialisation de la comptabilité en place, il a fallu acheter un scanner. Un devis a été demandé à notre prestataire informatique.
Celui-ci nous a installé le matériel et nous a communiqué la facture pour un montant 525 €80 TTC.
Le budget de la commune 2015 n'étant pas encore voté, il convient de prendre une délibération pour enregistrer cette facture en investissement au compte 2183 sur le budget 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal
ACCEPTE d'enregistrer cette facture en section d'investissement au compte 2183
AUTORISE le Maire à procéder au règlement.

DELIBERATION 2015-009 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DOSSIER « SECURISATION DE LA RUE DU SEREIN »

Le Maire expose le contenu de ce dossier et rappelle la réunion de la commission d'analyse des offres qui s'est tenue le 16 février 2015 sur ce dossier.
Quatre entreprises ont fait parvenir une offre à savoir :

COLAS	43 566.00 €HT
FORTINI	33 963.00 €HT
GCTP	32 875.00 €HT
LACROIX	21 376.00 €HT

L'analyse des différentes offres a été effectuée par le biais du tableau d'analyse dont ci dessous

Entreprise	Technique/10	Prix/10	Expérience/10	Total/30
COLAS	8	4	7	19
FORTINI	5	5	4	14
GCTP	7	5	6	18
LACROIX	9	8	9	26

Après avoir délibéré à l'unanimité
Le Conseil Municipal

- DECIDE de retenir l'offre de la Société LACROIX
- AUTORISE le Maire à signer le DEVIS
- AUTORISE le Maire à demander des subventions et notamment la DETR.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2015-010 : CHOIX DE L'ENTREPRISE SUR LE DOSSIER DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Le Maire expose le contenu de ce dossier et rappelle la réunion de la commission d'analyse des offres qui s'est tenue le 16 février 2015 sur ce dossier.
Trois entreprises ont fait parvenir une offre à savoir :

VALOR	40 190.00 €HT.
LUXENER	39 907.00 €HT
EIFFAGE	22 900.00 €HT

L'analyse des différentes offres a été effectuée par le biais du tableau d'analyse dont ci-dessous :

Entreprise	Technique/10	Prix/10	Expérience/10	Prestation Apres vente/10	Total/40
VALOR	9	2	5	4	20
LUXENER	6	2	7	4	19
EIFFAGE	9	9	9	8	35

Après avoir délibéré à l'unanimité
Le Conseil Municipal

- DECIDE de retenir l'offre de la Société EIFFAGE

- AUTORISE le Maire à signer le DEVIS
- AUTORISE le Maire à demander des subventions, notamment la DETR.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 2015-011 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE.

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8

Vu le code des Collectivités Territoriales

Vu l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipe-ment et d'Environnement de la Nièvre.

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le Coordonateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipe-ment et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipe-ment et d'Environnement de la Nièvre, coordonateur du groupement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE D'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés.

DECIDE d'autoriser l'adhésion de la commune de La CHAPELLE VAUPELTEIGNE au groupement de commande ayant pour objet l'achat groupé d'énergie et des services associés.

DECIDE de délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement.

DECIDE D'autoriser le représentant du coordonateur à signer les marchés, les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

DECIDE de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif.

DE DONNER mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipe-ment et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites de la commune auprès du gestionnaire de réseau.

DELIBERATION 2015-012 DEVIS DU CENTRE DE GESTION POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES.

Le Maire expose que le centre de gestion avait été contacté pour procéder au recollement des archives communales.

A cette occasion, il avait été demandé au Centre de Gestion de faire une proposition pour le rangement des archives.

Le centre de gestion a transmis un devis, celui-ci s'élève à 7128 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas retenir ce devis.

Les archives seront rangées dans un premier temps par la secrétaire.

TRAVAUX PRESBYTERE.

L'isolation de la buanderie a été effectuée, la réception des travaux est faite,

L'électricité sera terminée par Bernard FOYNAT et la peinture du plafond et des murs par

Mr Nicolas OLIVEIRA.

Le sol du grenier a été isolé par déroulement de laine de roche.

Des fenêtres doivent être réparées, nous avons contacté un menuisier celui-ci propose une réparation pour 1 012 TTC, il a également fourni un devis pour remplacement pour 3587 €TTC.

Le menuisier a souligné que la réparation ne tiendrait pas indéfiniment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil municipal DECIDE de retenir la solution du changement des fenêtres pour un montant de 3587.00€ TTC.

REMPLACEMENT DE L'EMPLOYE COMMUNAL :

Suite à l'arrêt maladie de Mr Marcel LECOLLE pour une durée de 2 à 3 mois nous avons demandé de l'aide à la CCPC.

Le 19 janvier, nous avons eu la promesse du VP de la commission des travaux, d'obtenir une personne à mi-temps à partir du 9 février 2015, rien n'est mis en place et suite à une information donnée le 6 février, il n'y aura aucun support.

La CCPC après demande insistante n'est pas en mesure de proposer plus qu'une demi-journée les deux premiers vendredis de chaque mois et la proposition d'une embauche sur quelques mois d'un jeune ayant dépanné la CCPC au ramassage des ordures Mr Steeve VIVANDIER domicilié à Chablis.

Nous avons reçu une demande complémentaire d'un jeune du village, Mr Nicolas OLIVEIRA.

Un entretien de ces deux personnes a été effectué avec établissement d'un diagramme radar (revue Compétences/aspirations).

La localisation dans la commune pour la possibilité d'intervention immédiate en cas de nécessité (salage,...) et les compétences en couverture, maçonnerie, permettant d'effectuer des réparations et de l'entretien ont été décisifs pour retenir la candidature de Mr Nicolas OLIVEIRA avec le même temps de travail que Mr LECOLLE.

Certains travaux demandent du temps et du matériel que nous n'avons pas.

L'entreprise qui a fait l'élagage des arbres à l'entrée du village, a été contactée et des devis ont été demandés :

- Bouchage des trous sur le chemin de la Moûte :	1 440.00 €TTC
- Défrichage de trois fosses à la débroussailleuse et à l'épareuse :	780.00 €TTC
- Elagage de 6 arbres le long du chemin de la Moûte :	480.00 €TTC

Le Conseil donne son accord pour les trois devis.

D'autres fosses sont à nettoyer, un autre devis sera demandé à l'entreprise pour défricher et il sera défini si le curage est nécessaire.

Un état des lieux des chemins va être fait avec Alain Crochot, Philippe Gouley, Philippe Thureau pour continuer l'entretien des chemins au fur et à mesure en commençant par les plus abimés.

La plateforme de manœuvre des poids lourds vers le tri sélectif est extrêmement détériorée, un devis pour rebouchage des trous va être demandé à l'entreprise VIEILLARD et il faut réfléchir à une solution pérenne pour ce site.

TRAVAUX CHEMIN DES OISEAUX

Le béton a été terminé le jeudi 16 février et la réception du béton a été effectuée le 17 février à midi.

La résistance structurelle du béton ne sera obtenue qu'après 28 jours, un nouvel arrêté d'interdiction de circuler jusqu'au 15 mars a été pris le 23 février 2015.

Les remblais définitifs et les écoulements vont être terminés par la société BARBIER.

Une réunion a eu lieu avec MM Jean & Philippe Gouley pour régler le problème de ses écoulements en eau pluviale et piscine.

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

SIVOS

Suite à la réunion du 23 février 2015, le budget 2015 inclus pour les NAP une dépense annuelle de 23000€ en année pleine, La commune de Maligny couvre 70% de cette dépense.

Cette situation porte notre contribution 2015 à 9515 € au lieu de 8906 €

Maison de retraite.

Suite à la réunion du Conseil Communautaire de la CCPC, la décision de garder la propriété de la maison de retraite a été votée.

Syndicat d'assainissement de la Garenne.

La réunion du 24 février 2015 a permis de voter le compte administratif 2014, Budget primitif 2015.

Le budget 2015 est une reconduction du budget 2014, un emprunt étant terminé l'année prochaine la convention de facturation à l'hectare devra être réétudiée et amendée.

Conseil communautaire CCPC

La Prochaine réunion est programmée le 26 mars à la salle des loisirs de Varenne.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES 22 ET 29 MARS 2015.

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
8 Heures – 13 Heures	Véronique BOUDIN	Martine CROCHOT	Philippe DAUVISSAT
13 Heures – 15 Heures 15 Heures – 18 Heures	Jean Jacques CARRE	Raphaele DELALANDE Bernard FOYNAT	Alain TREMBLAY

Questions diverses :

Dématérialisation

Nous sommes en phase de mise en production, aucune pièce ne doit être envoyée à partir de ce jour, un mail d'instructions du trésor public doit nous être adressé sous deux à trois jours.

Revue sécurité électrique salle des fêtes par Veritas

Le contrôle a été effectué le 24 février : nécessité de changer la batterie du groupe au-dessus de la porte d'entrée.
Procédure suivante à mettre en place pour contrôle des groupes de secours.
Mensuellement couper l'alimentation au tableau pour vérifier l'éclairage de secours.
Tous les 6 mois couper l'alimentation au tableau durant une heure pour vérifier la tenue des batteries et renseigner cet essai sur le cahier de sécurité.
Fluorescent vestiaire réparé provisoirement avec un collier plastique.

Clefs salle des fêtes :

Devis reçu de la Ste Delingette pour 3 canons accès salle des fêtes et 4 canons accès cuisine et avec clefs passe-partout pour un coût de 559.20 €TTC.
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal
DECIDE de retenir ce devis.

Panneau affichage Mairie :

Remise en état le 24 février 2015 (nettoyage, graissage, verrous fonctionnel)

Assurances

Analyser les contrats GROUPAMA et mettre cette société en concurrence, cette action sera menée par Alain Tremblay.

Terre déposée par les engins/camions sur chemins et routes :

Etude du code rural pour définir le mode d'action

Chemins de la commune annexés et cultivés :

Préparer un document recensant les chemins concernés, convoquer les propriétaires pour remettre les chemins en état d'origine et sans respect de leur part, engager une procédure avec lettre recommandée.

Date du prochain conseil: Lundi 23 Mars 2015 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Le Maire
Jean-Jacques Carré